

## Association « Un Centre-Ville Pour Tous »

Assemblée générale du 19 mars 2012

### Rapport d'activités - rapport moral 2011-2012

Après dix ans de fonctionnement intensif de l'association, il était bien naturel que nous marquions le pas. Déjà en 2009 et 2010, nous avons décelé plusieurs raisons à ce désir. La première tenait à la demande légitime de plusieurs des plus anciens d'entre nous d'aspirer à un peu de répit. La seconde, en fait, corollaire de la première, visait à faire de la place à l'engagement de nouveaux talents. La troisième appelait à une adaptation du projet associatif pour tenir compte de l'évolution des problèmes et des solutions. C'est pourquoi ce rapport moral est placé sous le signe du renouvellement des méthodes, de l'animation, de la programmation sans renier les fondamentaux de nos engagements constitués par nos statuts, notre charte et l'élan que nous avons donné à notre association et qui en fait sa reconnaissance.

#### **En 2011, CVPT, c'est toujours des cotisants, des adhérents, des sympathisants et des outils.**

En 2011, le nombre de nos **cotisants** (75) est en diminution par rapport à 2010 (91) et 2011 (90) et le nombre d'**adhérents** (ayant cotisé une fois sur les trois dernières années) reste stabilisé autour de 140 en 2011. Le nombre de **sympathisants** après actualisation du fichier est d'environ 1 600. **Deux assemblées générales** ont eu lieu les 14 février et 5 juillet 2011. Le **Conseil d'administration** s'est réuni 9 fois et le **bureau** 10 fois. Huit séances de formation-conférences-débat ont réuni en moyenne 25 personnes.

Plus de 2 400 personnes ont reçu régulièrement des **lettres électroniques sur la vie de l'association et de ses partenaires** (11 numéros). Par ailleurs, **deux plis postaux ont été adressés notamment aux adhérents qui ne disposent pas d'une adresse électronique**. Indépendamment de ces diffusions générales, **des communiqués de presse** ont été adressés aux médias à 6 reprises.

**Cette communication se fait essentiellement à partir du site de l'association**. Le nombre de visites journalières se maintient entre 400 et 600 visites. On peut actuellement consulter plus de 3 500 textes sur le site, dont plus de 2 500 articles de presse. Internet permet toujours à de très nombreuses personnes de questionner l'association, 5 à 10 réponses sont faites chaque semaine auxquelles un soin particulier est apporté par plusieurs membres du bureau. **Et de vive voix, tout au long de l'année, des consultations** sont données à des classes d'élèves, des étudiants en urbanisme, des chercheurs, des journalistes, des délégations étrangères et parfois tel ou tel d'entre nous est invité à intervenir dans des rencontres publiques, colloques sur le logement ou sur la réhabilitation. Les membres du CA essaient de répondre aux sollicitations diverses.

**Pour valoriser et prolonger cette communication**, l'association a édité différents documents et fait un dépôt de ses archives aux Archives départementales.

#### **En 2011, CVPT en référence à la modification de ses statuts du 15 septembre 2008 et de ses orientations adoptées lors de son assemblée générale du 14 février 2011 sans se détourner de ses objectifs essentiels, le bureau et le conseil d'administration ont marqué le pas pour ajuster les priorités et les conditions de notre fonctionnement.**

Des actions que nous avons entreprises et pour lesquelles nous avons fondé quelques espoirs de résultats, comme la mise en place de logements sociaux au lieu et place d'immeubles insalubres ou inoccupés au centre de Marseille, se sont révélées jusqu'à présent décevantes et sont parfois incomprises. Ce constat nous invite à une révision de nos modes d'actions. Les recours administratifs et contentieux doivent à nouveau être au cœur de la démarche d'accompagnement que nous devons mener en direction des habitants qui sont victimes des politiques d'aménagement et/ou pratiques d'opérateurs bailleurs peu scrupuleux, parmi lesquelles des marchands de sommeil.

Certaines de nos prises de position ont été incomprises et nous ont amenés à rechercher de nouveaux modes d'action au regard de la passivité des pouvoirs publics sur certains des sujets sur lesquels nous les alertons.

Plus que jamais l'engagement des membres actifs de l'association s'avère nécessaire pour venir à bout de la passivité d'une partie des pouvoirs publics et de la persistance de situations intolérables en matière de logement et

d'exclusion.

En outre l'évolution des projets de la Ville et de la Communauté Urbaine sur les grands projets d'aménagement urbain et sur la politique de l'habitat nous impose un réexamen des modes d'interpellation pour faire entendre la voix des usagers.

**En 2011, CVPT n'a pu développer autant qu'elle l'aurait souhaité un partenariat actif avec des associations locales, pour exercer une veille et faciliter une interpellation des pouvoirs publics face aux problèmes que rencontrent certains habitants dans des quartiers confrontés à la rénovation urbaine et/ou à la réhabilitation immobilière.**

Des actions ponctuelles ont été prises en charge sur la rue de la République sans que les liens partenariaux envisagés avec d'autres associations n'aient pu donner tous les résultats escomptés pour de multiples raisons. Cependant certaines situations complexes accompagnées par CVPT ont pu trouver leurs solutions soit par la négociation soit par la voie judiciaire.

Au cours de l'année, CVPT a obtenu certaines réponses à des questions posées à Euroméditerranée et à Atemi sur des opérations de réhabilitation. Par contre, face aux hausses abusives des loyers et des charges par les bailleurs (en particulier ANF Eurazéo), mais aussi certains bailleurs sociaux; les évolutions restent préoccupantes, indépendamment des dossiers traités par la commission départementale de conciliation au sein de laquelle quelques solutions sont trouvées.

Concernant les autres terrains traditionnels des actions de CVPT, le groupe qui travaille sur la « veille sociale » s'est employé à rechercher des points d'appui associatifs tant sur les quartiers centraux (quartier de Noailles) que sur ceux d'Euroméditerranée (le quartier des Crottes) et dans certaines copropriétés dégradées.

Des demandes ponctuelles ont été parfois traitées à la demande soit d'habitants, de travailleurs sociaux ou d'associations principalement sur les quartiers de Montelieu, Pelletan, de Belsunce ou de Noailles.

**En 2011, CVPT, agréée par arrêté préfectoral du 19 octobre 2009 comme Association Locale d'Usagers (ALUA), au titre de l'article L 121-5 du Code de l'Urbanisme, pour la commune de Marseille, a donné à plusieurs reprises des avis sur les documents d'urbanisme.**

Après avoir porté à connaissance le 17 mai 2010 un avis sur l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Marseille Provence Métropole, l'association a été consultée sur les documents qui découlent de ce schéma parmi lequel ceux du Plan Local d'Urbanisme (PLU anciennement POS) et du Programme Local de l'Habitat (PLH). C'est ainsi qu'elle a fait des propositions rédactionnelles sur le DOG-SCOT MPM V2.

Plusieurs des membres de CVPT ont participé aux travaux des Etats Généraux sur le Logement organisé en préparation au Programme Local d'Habitat de Marseille. À cette occasion, une note de synthèse a été élaborée par l'association en septembre 2011 et a été largement diffusée.

En outre, notre association est représentée en tant que membre associé du Conseil de Développement de Marseille Provence Métropole et plus particulièrement de sa commission habitat.

**En 2011, CVPT a poursuivi ses pressions sur les institutions pour le respect du droit et des engagements en agissant pour que la légalité prévale en toutes circonstances en matière de réhabilitation et de droit des habitants, tout en veillant au respect des engagements contractuels de l'Etat et des collectivités locales intervenantes (Ville, Communauté Urbaine, Département, Région).**

C'est ainsi que CVPT est en attente des suites que la **Chambre Régionale des Comptes** entend donner aux saisines concernant les concessions du PRI par l'association les 2 novembre 2009, 10 septembre 2010 et 30 novembre 2011. Nous venons d'apprendre qu'une délégation du bureau sera auditionnée le 1er mars 2012.

Des actions de vigilance portant sur la mise en œuvre des décisions municipales touchant les programmes de réhabilitation au centre-ville de Marseille et la mise en œuvre de logements sociaux se sont déroulées sous forme des **plusieurs rencontres avec les adjoints (au logement et à l'urbanisme) du maire de Marseille** ainsi qu'avec **Marseille Provence Métropole**.

Malgré les relances du bureau de l'association, **des réponses se font attendre notamment sur les suites données à la délibération du 1er février 2008** concernant les logements sociaux dans le centre-ville destinés aux travailleurs isolés. Restant sans réponses satisfaisantes, de nouvelles actions sont envisagées pour faire respecter les engagements publics.

L'association s'est employée chaque fois qu'elle l'a pu à interpeller par écrit les pouvoirs publics, à porter à connaissance les manquements, directement ou par les médias, en direction de l'opinion publique, et à engager chaque fois qu'il est nécessaire des recours auprès des instances de justice, de contrôle et de médiation.

**En 2011, CVPT a développé fortement ses actions formation-conférences/débats. Les huit rencontres organisées ont porté sur les thèmes suivants :**

« *Grandes copropriétés dégradées et marchands de sommeil* » Magali Launay, Gilbert Cauchi, Maoulida Hamadi du Collectif interpropriétés, et Nouredine Abouakil, en décembre

« *Réhabiliter pour les habitants et avec les habitants, est-ce possible ?* » avec la participation Véronique Eyraud, Urbanis Aménagement et Eric Baudet, ETH (Territoires et Habitat), Lionel de Coninck en novembre.

« *Le SCOT et le PLU de la Communauté urbaine : les critiques de CVPT* » avec la participation de Jean Canton, Jean-Philippe Beau et Christian de Leusse en octobre.

« *Paris-Marseille, le grand écart de la concertation avec les habitants : l'exemple du PLU* » avec la participation de Amélie Flamand, sociologue, de Etienne Ballan (Association Arènes) et de Stéphanie Mousserin en juin.

« *Le rôle des différents partenaires publics dans le domaine du logement : l'exemple du PLH de la communauté d'agglomération de MPM* » avec la participation de Francis Cann, du SHFU du Conseil Régional Paca, de Lionel de Coninck en mai.

« *Est-il possible d'en finir avec les marchands de sommeil ?* » avec la participation de Philippe Sylvy de l'ARS, de Nouredine Abouakil et de Daniel Carrière en mars.

« *La participation des habitants est-elle possible ?* » avec la participation de Philippe Langevin et Laurent Bielicki de l'ARDL et Michel Guillon en février.

« *Le PLU concerne-t-il le centre-ville ?* » avec la participation de Jacques Seigue, Rémy Lambert et Chritian de Leusse en janvier.

Chacune de ces rencontres a donné lieu une large diffusion de compte-rendu.

Par ailleurs comme elle le fait aussi souvent que possible en fonction de la disponibilité des membres de son CA, l'association a développé à plusieurs reprises les actions de formation conduites par des partenaires, soit en participant en tant qu'intervenant dans ses actions soit en les médiatisant. C'est ainsi que des membres de l'association se sont particulièrement investi dans le cadre du collectif « Pensons le Matin »

**En 2011, CVPT a poursuivi sa politique de communication et de publications**

La diffusion de la plaquette intitulée « *CVPT, Petite histoire et grandes batailles* » (2007) s'est poursuivie, également celle du numéro « *Spécial République* » (2008) et enfin celle concernant « *Enquête pour une évaluation du PRI secteur Noailles* » (2009). La poursuite de la diffusion se fait par les membres du conseil d'administration à l'occasion de diverses rencontres et auprès de libraires marseillaises.

En outre les « *contributions de l'association Un centre-ville pour tous sur le SCOT* » à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a fait l'objet d'une large diffusion.

Simultanément, notre association a participé à la diffusion de travaux réalisés par certain de ses membres concernant des actions auxquelles CVPT a participé comme « *Attention à la fermeture des portes* », ouvrage réalisé dans le cadre d'une recherche-action du PUCA (Jean-Stéphane Borja, Martine Derain, Caroline Galmot et Véronique Manry), ou « *De gré ou de force, Noailles à l'heure de la réhabilitation* », ouvrage réalisé par Marie Sengel et Franck Pourcel.

En 2011, le site Internet **a fait l'objet d'une double amélioration**. La première, menée par Bruno Gérin, a conduit à une restructuration du site et de ses différentes fonctions. La seconde à élargi l'équipe de maintenance du site en associant 6 membres de l'association pour son fonctionnement.

**Pour conclure, le conseil d'administration du 20 février 2012 prenant acte du bilan ci-dessus, a validé les propositions sur la nouvelle organisation de l'association au vu des premiers engagements de ses membres. À l'occasion de son assemblée générale, il invite les adhérents de l'association à rejoindre les différents pôles prévus.**

## LA NOUVELLE ORGANISATION

*Le CA du 20 février a adopté une proposition de réorganisation du fonctionnement de l'association destinée alléger les fonctions de gestion de l'association et à renforcer la responsabilité des pôles d'action, dans le plein respect de nos objectifs fondamentaux.*

**Nos statuts** de l'an 2000 : notre objet est d' "Agir pour faire respecter le droit au logement et le droit des habitants à vivre au cœur de Marseille dans des conditions conformes à la dignité et à la décence, et tout autant soucieuses de l'existence et de la qualité des services et des espaces publics de proximité. Il s'agit en particulier de porter l'attention sur trois enjeux : la concertation et l'information des habitants, la lutte contre les pratiques illicites dans le domaine de l'habitat, l'exigence de diagnostic et d'évaluation des politiques publiques."

**Les textes fondamentaux adoptés lors de notre dernière AG** (du 5 juillet 2011) :

La note concernant le « **terreau** » de notre expérience, *Propositions pour la ville de Marseille et la communauté urbaine Marseille Provence Métropole* destinées à harmoniser et préciser les positions que CVPT est appelée à donner dans diverses instances concernant l'urbanisme et l'aménagement, où notre avis est sollicité en tant qu'*Association Locale d'Usagers Agréée*.

Notre proposition de **contrat minimal de participation** des associations de l'aire marseillaise aux concertations urbaines concernant les projets d'aménagement destiné à sensibiliser les structures représentants des habitants ou des usagers lors qu'elles sont invitées à l'initiative des maîtres d'ouvrages marseillais pour participer à des concertations formelles ou informelles.

Une note de travail sur **la position de notre association dans le cadre des Etats Généraux du Logement** auxquels les adhérents sont invités à participer en adressant leur contribution aux membres du bureau de l'association.

**Le CA du 10 octobre 2011 qui pose la question de notre avenir :**

Entre la poursuite au même rythme de nos activités actuelles (que nous ne croyons plus possible) et l'arrêt en bonne et due forme de l'association (que nous avons un instant envisagé), nous avons plutôt opté pour la recherche d'une 3ème voie, moins ambitieuse et moins formelle, qui s'appuie sur nos acquis et sur nos capacités.

oOo

Nous pensons qu'il est possible de préserver l'essentiel de Un Centre-Ville Pour Tous, son esprit (c'est-à-dire sa déontologie et sa méthode) et ses actions principales, en mettant en place une organisation nouvelle constituée d'**un CA et de pôles d'activité**.

Cela implique :

**Un CA gardien de la cohérence et de l'éthique de l'association :**

Le CA est le lieu de cohérence entre les 4 pôles.

En dehors des 4 pôles, le CA est le lieu de la cohérence entre nos textes fondamentaux et les actions entreprises ou les implications des membres de l'association.

Le CA est la référence en termes de fonctionnement de l'association : représentation de l'association, relais en direction du réseau des adhérents, trésorerie, etc.

Dans ce contexte, CA et bureau ne seront plus distingués, la réunion mensuelle du CA est le lieu où les pôles présentent leurs orientations et sollicitent l'aval de l'association.

Tous les ans, un ou 2 membres du CA sont *désignés* pour animer et coordonner les CA (parmi leurs missions : établissement et suivi du calendrier, ordres du jour et convocations, animation des séances, rédaction des comptes-rendus...).

Compte tenu de sa fonction centrale, le CA ne serait plus "ouvert", en revanche 2 fois par an une AG ouverte pourrait permettre de présenter les actions en cours.

**Des pôles d'activité autonomes, coordonnés et responsables :**

### **Fonctionnement de l'association :**

**Mise en place d'un tandem pour 1 an qui a la charge de coordonner les pôles et d'assurer le rapport d'activité annuel.** Ce tandem est assisté de :

Christian: *PV du CA et démarches administratives*

Simon : *gestion comptable et administrative*

Martine et Daniel : *protocole de gestion des archives.*

Les pôles seront "auto porteurs" c'est à dire **fonctionneront en responsabilité, de programme, de méthodes, de moyens et d'initiative**, avec obligation de communication au CA. Ils désignent en leur sein un référent chargé de communiquer avec les autres pôles.

**1 - Le pôle "veille sociale"** à l'affut des "sollicitations" d'habitants par les divers canaux (site internet, contacts, partenaires...).

Rester présents et attentifs : être à l'écoute des difficultés et des demandes des habitants, concernant les conséquences juridiques ou sociales dans la lutte contre l'habitat indigne et la mise en œuvre des opérations de réhabilitation urbaine. Répondre autant que possible à ces demandes.

En particulier : communiquer au procureur toutes les situations anormales ; agir avec d'autres organismes ou associations ; effectuer le suivi des délibérations et décisions publiques concernant les actions relevant du pôle « veille social »

Noyau : *Antoine, Noureddine, David, Maïten, Patrick, Antoine*

**2 -Le pôle "habitat"** autour de l'agrément d'ALUA et de la présence au conseil de développement.

Il assure le suivi des procédures publiques et l'action auprès des institutions publiques. Continuer à faire vivre *l'agrément* et en ce sens nous réserver une capacité d'expertise ; la participation de l'un d'entre nous au Conseil de développement en est l'un des aspects, mais il n'est pas le seul, il est nécessaire qu'un pôle de réflexion critique continue à faire face aux propositions et aux actes des institutions et à s'insurger si nécessaire.

Le pôle s'attache en particulier à donner un avis de l'association sur les grands dossiers publics : PLU, PLH, SCOT...

Noyau : *Jean-Philippe, Jean, Christian, Michel, Simon, Mounira, Stéphanie, Rémy*

**3 - Le pôle "formation-conférences-débats"**

Il qui organise un rythme soutenu de séances aux thèmes et intervenants diversifiés et de bonne qualité en même temps qu'en phase avec les champs d'action de CVPT et leur environnement. Continuer le cycle de formation, lieu d'interpellation des institutions, lieu d'échanges avec de multiples partenaires, lieu de connaissance et de confrontation.

Le pôle doit fonctionner le plus possible en liaison avec les demandes des autres pôles.

Noyau : *Christian, Lionel, Danièle, Patrick, Jean, Maïten, David, Stéphanie*

**4 - Le pôle "information-médiatisation"** autour du site web auquel se rattache la fonction de porte parole média.

Continuer à *faire vivre le site internet*, c'est un pôle de ressources, d'information et d'alerte tout à fait important. Son capital accumulé doit être préservé de même que le lien qu'il représente au regard de l'association, de son réseau et de son image.

Noyau : *Daniel, Stéphanie, Mounira, Martine, Jean-Philippe, Michel, Noureddine*